

Montréal, le 19 juillet 2001

Monsieur Patrick Arnaud
Porte-parole
Projet de dérivation partielle de la rivière Manouane
Hydro-Québec
Direction principale Projets et construction
855, rue Sainte-Catherine Est, 15e étage
Montréal, Québec H2L 4P5

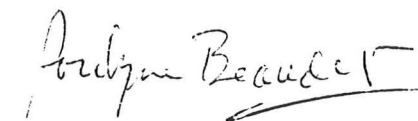
Objet : Projet de dérivation partielle de la rivière Manouane

Monsieur,

Dans le cadre de ses travaux, la commission vous demande de lui faire parvenir copie de l'accord intervenu entre Alcan et Hydro-Québec en regard du retour à Alcan de 360 GWh d'énergie pour compenser le détournement de la rivière Manouane par Hydro-Québec.

La commission, après une première évaluation du contenu du document, vous informera de ses intentions en ce qui regarde le dépôt de ce document au dossier public. Le cas échéant, elle donnera à Alcan et à Hydro-Québec l'occasion de faire connaître leurs objections à ce que le document soit rendu public.

Veillez accepter, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Jocelyne Beaudet
Présidente de la commission

c.c. Mme Louise Lapointe, conseillère en communication stratégique
M. Sébastien Durand, coordonnateur du secrétariat de la commission